**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d’une équipe de deux consultants Nationaux chargés de Consolider les aspects techniques du Cahier de charges des Délégateurs de Services Public d’Electricité (DSPE) sur les Plans Juridique et technico- économique afin de le mettre en harmonie avec le code de l’électricité et le modèle d’appel d’offres déjà élaborés.**

**Référence du dossier : ICN 027 -2019**

Date : 03/09/2019

**Pays et ville :** Mauritanie/Nouakchott

**Description de la mission :** Pour le Recrutement d’une équipe de deux consultants Nationaux chargés de Consolider les aspects techniques du Cahier de charges des Délégateurs de Services Public d’Electricité (DSPE) sur les Plans Juridique et technico- économique afin de le mettre en harmonie avec le code de l’électricité et le modèle d’appel d’offres déjà élaborés.

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, Expertise Nationale

**Intitulé du projet : Promotion des mini réseaux hybrides en Mauritanie**

**Durée de la mission :** 30 jours

**Type et Lieu d’affectation : Nouakchott**

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail[**recrutement.mr@undp.org**](mailto:recrutement.mr@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier**.**

**Votre proposition devra être reçue** au plus tard **le 16 septembre 2019 à 16h heure de Nouakchott**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [infos.procure.mr@undp.org](mailto:infos.procure.mr@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

1. **Contexte et objectifs**

|  |
| --- |
| * 1. **Contexte**   Le Gouvernement mauritanien a promu, avec le soutien de ses partenaires au développement (FEM/PNUD), le projet Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l’aide de technologies hybrides/ Mini-Grids  Le Projet traite la problématique de promotion des mini-réseaux hybrides à travers 3 axes principaux à savoir :  Axe1 : Les instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de mini-réseaux hybrides (diesel/Energie Renouvelable) ;  Axe2 : Le renforcement des capacités de gestion des systèmes de mini-réseaux hybrides ;  Axe3 : La présentation d’un modèle opérationnel de mini-réseau hybride viable.  Dans sa mission de promotion des mini-réseaux hybrides en milieu rural, le Projet Mini-Grids s’est focalisé sur des aspects contribuant à l’amélioration des outils de régulation en partenariat avec toutes les parties prenantes : Autorité de Régulation, Ministère du Pétrole de l’Energie et des Mines (PEMi), Délégataires, etc. ( **voir le détail dans le Tdr** ) |

1. **Fonctions et responsabilités assignées**

|  |
| --- |
| L’objectif de la consultation est de reprendre les termes du cahier des charges des DSPE déjà élaboré et les mettre en harmonie avec la nouvelle version du code de l’électricité et celle du modèle d’appel d’offres, l’étude sur la rémunération des DSPE et l’étude tarifaire nouvellement réalisées.  En plus de cet exercice d’harmonisation avec les cadres légaux et règlementaires nouvellement élaborés, il est question d’auditer et de proposer des améliorations pour le Cahier des charges au niveau des aspects technico-économiques :  • Proposer des améliorations pour tous les aspects liés à la maintenance et l’entretien des productions (thermiques et/ ou hybrides et/ ou Energie Renouvelable) et des réseaux Moyenne Tension et Basse Tension,  • Proposer des améliorations pour tous les aspects économiques, commerciaux et financiers,  • Proposer des améliorations pour tous les aspects de régulations des aléas et des désagréments provenant des délégataires (non-respect du cahier des charges) ou de l’état (non-respect du cahier des charges), etc.  **2.1 DEROULEMENT DE LA MISSION**  Le Consultant doit :  •Le Consultant doit consulter le Projet de code de l’électricité, le Règlement de l’Appel d’offres pour délégataires de service public d’Electricité , le Cahier des charges pour délégataires de service public d’Electricité, la loi PPP, etc.Les documents à consulter seront disponibles auprès des structures impliquées dans la Mission à savoir : l’Autorité de Régulation (ARE), la Direction de l’Electricité et de la Maitrise de l’Energie et la Coordination du Projet MINIGRIDS.  •Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et le suivi de la DSPE.  Pour ce faire le Consultant devra être assisté par un Expert en Electricité ou en Energie pour mieux appréhender les questions techniques liées aux problèmes d’entretien et de maintenance des centrales et des réseaux. C’est au Consultant de fournir cet Expert et d’inclure ses honoraires dans son offre financière. La durée de l’intervention est estimée à 10H/J.    A partir des constats et des informations disponibles, le Consultant devra harmoniser le cahier des charges avec les documents sus mentionnés et doit auditer ses aspects technico – économiques en vue de détecter les défaillances constatées dans le fonctionnement de la DSPE.  A partir des recherches et audit précédents ; le Consultant devra proposer un cahier des charge modèle harmonisé avec les cadres législatifs et règlementaires déjà élaborés et palliant aux défaillances dans le fonctionnement de la DSPE. Le cahier des charges proposé doit intégrer la grosse maintenance, l’hybridation et un compte d’exploitation prévisionnel. |

1. **Les livrables**

|  |
| --- |
| Le Consultant travaillera sous la supervision de la Coordination du Projet MINIGRIDS et doit fournir les livrables suivants :  • Un cahier de charge (CDC) provisoire conformément aux instructions et recommandations des présents TDRs .Ce CDC provisoire sera transmis par la Coordination du Projet aux différentes parties prenantes qui pourront émettre leurs commentaires par l’intermédiaire de la Coordination du Projet,  • Un CDC définitif, intégrant les observations et commentaires des différentes parties prenantes devra être disponible dans les 7 jours suivant la réception des commentaires sur le CDC provisoire.  Les CDC provisoire et définitif devront être remis sous format électronique et sous format papier en 3 exemplaires à l’adresse suivante :  Projet MINIGRIDS à la Direction de l’Electricité et de la Maitrise de l’Energie au Ministère du Pétrole de l’Energie et des Mines, Route de la plage Carrefour Hôpital Sabah, Nouakchott-Mauritanie. E-mail : mohamed.khairy@undp.org |

1. **Durée et délai d’exécution**

|  |
| --- |
| Le Consultant précisera dans son offre le planning d’exécution de l’étude. La durée prévue des prestations ne doit pas dépasser 30 jours, non inclus les délais d’approbation des rapports. |

1. **Durée et délai d’exécution**

|  |
| --- |
| Le Consultant précisera dans son offre le planning d’exécution de l’étude. La durée prévue des prestations ne doit pas dépasser 30 jours, non inclus les délais d’approbation des rapports. |

1. **Qualifications et compétences requises**

|  |
| --- |
| I. Qualifications académiques   * Au moins Bac +5 en Droit ou Economie de l’Energie.   II. Compétences   * Compétences requises pour mener la consultation * Très bonne maitrise de la langue française, la maitrise de l’Arabe et de l’Anglais est un atout, * Qualités relationnelles, * Très bonne connaissance des aspects juridiques du secteur de l’Energie, * Expérience avérée dans l’organisation et la supervision des missions similaires, * Grande capacité à coordonner et à travailler en équipe, * Excellente capacité d’écoute et excellente aptitude à communiquer, oralement et à l’écrit. * Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, Email sous environnement Microsoft)   III. Expérience :   * 10 années d’expériences au moins dans la rédaction de textes réglementaires (décret, lois, arrêté, circulaire, contrats, cahier des charges, etc.) et des connaissances approfondies des textes existants dans le Secteur de l’Electricité.   III. Langues requises :   * Très bonnes connaissances orales et écrites du français et de l’arabe. * Bonne compréhension de l’anglais est un atout. |

1. **Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :    **1. Proposition technique :**   * 1. Une offre technique comprenant :   -Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée,  -Les références et expériences du consultant, le CV proposé,  1.2 Le calendrier prévisionnel d’intervention  1.3 Une offre financière comportant le budget global  **2. Lettre d´offre avec une proposition financière**  L’offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c’est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. Afin de faciliter la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)  La proposition financière doit suivre le format officiel du PNUD « Individual Contract Offerors Letter to UNDP Confirming Interest and Availability » - Annexe 2. |

1. **Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés   \*Pondération de l’évaluation technique : 70 %  \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique (soumission technique) seront considérés pour l’évaluation financière.***   1. *La proposition technique*   La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | **Evaluation de la soumission technique** | **Coefficient de pondération de la note** | | **1.** | **Profil/Expertise du Consultant : (50 POINTS)** | **50%** | | 1.1 | Années experiences (10 points) | 10 points à raison d’1 point/année d'expérience | | 1.2 | Expériences spécifiques (40 points )   * Expériences dans les aspects juridiques du secteur de l’énergie. | * 40 Points à raison de 8 points par expérience, | | **2.** | **Méthodologie, approche et plan d’exécution : (30 POINTS)** | **30%** | | 2.1 | Compréhension des TDRs | 10 Points | | 2.2 | Approche méthodologique | 15 Points | | 2.3 | Plan d’exécution | 5 Points | | **3.** | **Education : Juriste ou discipline similaire : 20 Points** | **20%** | | 3.1 | • Master ou équivalent ............ 15 points |  | | 3.2 | • Doctorat .......................... 20 points |  | |  | | **100%** |  1. *La proposition financière*   Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné au point 7.  Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière. Dans cette deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition techniquement qualifiée sur la base de la formule :  ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***  **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.** |

**13. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. |

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

**ANNEX 2 – Lettre d´Offre (format proposition financière)**

**APPROBATION**

**Nom : Adama Dian BARRY**

**Titre : DRR**

**Signature**